



AVIS AUX PASSAGERS A DESTINATION DE L'EUROPE CONTINENTALE (y compris la France métropolitaine)

Sont interdits à l'entrée du territoire en Europe continentale (France métropolitaine y compris), certains végétaux frais à partir du 14 décembre 2019 (règlement UE 2016/2031 sur la santé des végétaux) :



Mangifera (Mangue)



Capsicum (piment, poivron)



Citrus (citron, orange, combava..)

Transporter des végétaux interdits est **passible de poursuites pénales.**

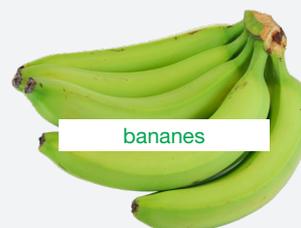
Sont autorisés dans les bagages sans restriction de poids et sans formalité préalable :



ananas



noix de coco



bananes

Tout autre végétal est autorisé avec des formalités préalables à l'enregistrement :

- de 5 kgs : pas de formalité

+ de 5 kgs : demande de certificat phytosanitaire auprès de la DAAF



litchis



fruits de la passion



autres végétaux